Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Joumada II 1444
13 Janvier 2023

N° 6

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 72
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 74
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 77
Homologation de résolutions 77
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 78
Avis aux créanciers..... 86
Convocations
Sociétés anonymes 87
Autres sociétés 89
Divers
Avis au public..... 89
Rectificatifs 90

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information de l'augmentation du capital de la

Société Cloud Master

Société anonyme

Au capital de 10.000 DT

IU au RNE : 1699808 V

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis

La Société a pour objet :

- Programmation informatique

- Services, conseil, étude, conception, installation gestion et amélioration de systèmes et réseaux informatique

- Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous les objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Modalité de l'augmentation : Selon le projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11/4/2022 et déposé au RNE le 29/4/2022 sous le numéro AC01512022, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social en numéraires de la somme de 300.000 dt pour le porter de 10.000 dt à 310.000 dt et ce par l'émission de 30 000 actions nouvelles nominatives de dix (10) dinars chacune souscrites en numéraires et libérés intégralement à la souscription.

Banque dépositaire : Les versements seront effectués dans un compte indisponible n°010010201192 02276292 ouvert sur les livres de l'agence centrale de Arab Tunisian Bank.

Droit préférentiel de souscription : l'augmentation du capital a été attribuée exclusivement en totalité à la société mère «Société Magasin Général».

De ce fait tous les autres actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel.

Délai de souscription : Le délai de souscription a été fixé à 15 jours à partir de la parution de cette notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

Mise à jour des statuts : Il a été décidé également de mettre à jour l'article sept (7) des statuts en cas de réalisation de l'augmentation de capital.

2023T00023SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du Code des Sociétés Commerciales

Identifiant Unique : 1317726X

Dénomination : Société ADVANS TUNISIE.

Forme juridique : Société anonyme.

Siège social : Immeuble Vie III, Zac Kheireddine, Lac III, Tunis.

Objet social : Octroi de micro-crédits.

Capital social : 23.000.000 dinars en cours d'augmentation à 25.000.000 dinars.

Durée : 99 ans.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2022 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 16 décembre 2022 sous le n°22505625 Quittance 87585, a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/12/2022 sous le n°AC011952022 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société décide d'augmenter le capital social de la somme de 2.000.000 DT en numéraire pour le porter de 23.000.000 DT à 25.000.000 DT par la création de 200.000 actions nouvelles d'une valeur de 10 dinars chacune à libérer intégralement à la souscription.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte indisponible ouvert auprès de l'Amen Bank, agence Mohamed V sous le n° 07 807 0 081 340 604249 96.

Délai de souscription : 30 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, avec la possibilité de la clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023400045SANB2

Notice d'information

KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

Société anonyme

Au capital de 32 200 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE Z.I Charguia II

Identifiant Unique au R.N.E 0998971N

Affiliation CNSS : 291467-79

1) Dénomination : KAPITAL BUSINESS INVESTMENT.

2) Forme de la société : Société anonyme.

3) Capital social : 32 200 000 dinars entièrement libérées.

4) Siège social : Immeuble SOFIDE Charguia II.

5) Objet social : la détention et la gestion d'un portefeuille titres et de participations dans les sociétés quelque soit leur forme et leur objet. Les études économiques et financières etc.

6) Durée de la société : 99 ans à partir de sa constitution.

7) Montant de l'augmentation de capital : 17 800 000 Dinars.

8) Dépôt du projet de l'augmentation : un exemplaire du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2022 est déposé au Registre National des Entreprises le 5/01/2023 sous le n°AC0352023.

9) Nombre des actions à souscrire : 1 780 000 actions à la valeur nominale de 10 dinars.

10) Répartition du résultat : Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds provenant de la souscription : Par compensation de créances échues de la société.

12) Délai de souscription : les actions souscrites sont libérées en totalité à la souscription.

2023400048SANB2

Renouvellement des mandats des administrateurs et nomination du commissaire aux comptes

Société «Medora» SA

Capital : 4 400 000 Dinars

Siège social : Rue du stade Immeuble Yasmine - 2070 - La Marsa

MF : 1140395W/N/M/000

RC : B2447152010

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 28 Juin 2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 29 juillet 2022 sous le numéro 22704696, Quittance numéro 92672, il a été déposé au registre national des entreprises en date du 7/12/2022 sous le n°2022156986. Il a été décidé ce qui suit :

1- Renouvellement des mandats des administrateurs :

- Monsieur Taieb Ktari

- Société SCA ESSAADA

- Madame Sarra Mlayeh

Pour une période de 3 ans et prendra fin lors de la réunion de l'assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

2- Nomination de M. Jamel Sassi en qualité de commissaire aux comptes membre de l'OECT pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2023400049SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SOCOMENIN INDUSTRIAL CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée

SARL au capital de 950 000 dinars

Sise à la Rue Mohamed El Hédi Khafecha 3000 Sfax

Registre de commerce : B083012005

Matricule Fiscal : 635459 L/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté le 10/11/2022, enregistré le 01/12/2022 à la recette d'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax, quittance n°M006907, enregistrement n°22806344, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 02/12/2022 sous le n°2022F50461704, l'assemblée générale extraordinaire a décidé l'acceptation de la démission de Mr NIAZI FERSI et la nomination de Mr NASR FERSI nouveau gérant pour une période de 05 ans possédant le pouvoir absolu d'ouvrir tous les comptes courants auprès des banques et autres banques, d'ouvrir tous les fonds et conclure tous les contrats d'achat immobilier ou autre, de conclure des emprunts bancaires et d'autres financements pour ses activités ou investissements tribunaux, privilèges financiers et autres.

Et ce à la date de ce PV le 10 novembre 2022, et révisant ainsi l'article 27 du statut de la Société.

2023X00032SRLB2

SOCIETE SOCOMENIN BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

Société à responsabilité limitée

SARL au capital de 550 000 dinars

Sise à Route Tunis Sidi Salah N°1 Sfax

Registre de commerce : B0857272014

Matricule Fiscal : 1340681 M/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté le 9/11/2017, enregistré le 3/01/2018 à la recette d'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax le 02/12/2022, quittance n° M006906, enregistrement n°230806343, un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 02/12/2022 sous le n°2022151872, l'assemblée générale extraordinaire a décidé l'acceptation de la démission de la gérance de Mr NIAZI FERSI et la nomination de Mr NASR FERSI nouveau gérant pour une période de 05 ans possédant le pouvoir absolu d'ouvrir tous les comptes courants auprès des banques et autres banques, d'ouvrir tous les fonds et conclure tous les contrats d'achat immobilier ou autre, de conclure des emprunts bancaires et d'autres financements pour ses activités ou investissements tribunaux, privilèges financiers et autres.

Et ce à la date de ce PV le 10 novembre 2022, et révisant l'article 28 du statut de la société.

2023X00033SRLB2

Société Folie Folle

SARL au capital de 20 000 dinars

Route el Ain Km 1 Rue Kamar N°5-3003 Sfax

MF : 1657645NNM000

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 août 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 31 Août 2022 quittance n°M004815 enregistrement n°22104442, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax en date du 11 novembre 2022 annonce numéro 2022126845 bulletin n°238 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de clôture définitive.

- Approbation du rapport de liquidateur.

- Quitus au liquidateur.

- Approbation sur les travaux de liquidation et cessation définitive de la société.

2023X00041SRLB2

Avis

Société Global service Engineering SARL

Identifiant unique : Z1559766

Siège social : Appartement Salim 2ème étage rue Euro les Berges du Lac 1053 la Marsa Tunis

Capital : 2.850.000 dinars

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/11/2022, il a été décidé la liquidation de société Global service engineering Sarl et la nomination de Marwa Ayari comme liquidatrice de la dite société. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél 92 122 520) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Une copie du PV a été déposée au Registre National des Etablissements sous le numéro 20235025 en date du 5/01/2023.

2023400052SRLB2

Société Massouj Immobilière SARL

MF : 1355967/B

Capital : 809750 Dinars

Siège social : Rue Habib Thameur Siliana 6100

Selon Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle au siège de la Société le 6/12/2022 Enregistré à la Recette des finances à Siliana sous n°21702216 en date du 14/12/2022 Quittance n° M052879 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de rapport financier et administratif annuel de l'année 2021

- Approbation des Etats financiers au titre des exercices de l'année 2021

- Donne quitus, Entier définitif sans Réserve au gérant pour la gestion financière de l'année 2021

- Distribution d'une partie des dividendes sur les résultats 2020 et 2021

Il a été déposé une copie de ce procès-verbal au Registre National des Entreprises «Bureau de Siliana» sous n°2022167652 du 16/12/2022.

2023400057SRLB2

Clôture de liquidation

Société la Favorite Sarl en liquidation

Sarl au capital 10.000,000 dinars

Siège social : M02, le Colisée Cité Jamil, Menzah 6

Identifiant Unique : 0874555Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/10/2022 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche, le 9/11/2022 sous le n°22704984, quittance n°M090599, déposé au registre national des entreprises en date du 6/12/2022, sous n°2022154896, il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société la Favorite.

2023400059SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/12/2022 enregistré à la recette des finances 18 rue Elarbi Zarouk Béja le 28/12/2022 sous le n°22208423 quittance n°M076261 Monsieur Kouki Jamel Eddine a vendu à Madame Mekni Mahbouba ben Hssine ben Belaid épouse Troudi Chadli le Fonds de Commerce exploité en Vente De «pain et gâteaux» sis à Bâb Elaine Béja, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites dans un délai de vingt jours qui suivent la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Maître Rahmani Abdelfatteh dans son cabinet sis au numéro 09 rue de Belgique place Barcelone Tunis 1000.

Une publication précédente est parue au journal ASSAHAFA du 6/01/2023.

2023T00024FCCC2

Avis

En vertu d'un acte notarié dressé par les notaires Me Arbia Zarai et son assesseur, le 14/12/2022, droits de mutation acquittés auprès de la recette des finances de la Manouba suivant quittance numéro M000229, Mme Sihem Bent Mohamed Mohsen Turki, a donné à son fils Sami fils de

Jean Victose ALBERTINI, la totalité du fonds de commerce consistant en une pharmacie, situé au 187 Hassine Dey - El Agba 2051 Tunis.

Les oppositions seront reçues par la donatrice et le donataire à l'adresse du bien donné, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est publié dans le journal quotidien "Chourouk" n°11440 du 5/01/2023.

2023T00025FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Achwek Tamraoui et son assesseur en date du 22/12/2022 enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 6/01/2023 quittance n°M001272 Mme Jaouida Bent Mohamed Gmati a fait donation à sa fille Sonia Bent Taieb Ben Arfa tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Coiffeur pour Dame situé au n°08 rue Abou Doulama Bab Bhar 1002 Tunis.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 10/01/2023.

2023T00026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 16 et 18 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances Denden Manouba le 22/12/2022 (Reçu n°M077613 enregistrement n°22203632). Madame Naima Ben Belkacem Ben Saide Al Gharbi (C.I.N n°00577870) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Temime Ben Mokhtar Ben Mohamed Mekni (C.I.N n°05188661) exploité «Vente de produits de Nettoyage «Sis au 27 Rue Ibn Sina Danden Manouba avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce sis au 27 Rue Ibn Sina Denden Manouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Al Chourouk datés du 31/12/2022.

2023R00062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 29/12/2022 enregistré sous le numéro 22203856 quittance n°086908 Sihem Bent Belgacem Ben Ali Ferchichi titulaire de la C.I.N n°07004635 a vendu à la société EXITO SHOP (Sarl) titulaire de l'identifiant au registre des sociétés n°1724362/G la totalité du fonds de commerce exploité dans tout genre de commerce sis au local n°C2 cité méditerranéenne à Radés.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local sis à Radés.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 6/01/2023.

2023R00069FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant à un acte de donation notarié en date du 4/01/2023 enregistré à la recette des finances à Sahline le 5/01/2023 quittance n°M000712.

Mr Habib Ben Chedly Ben Abdallah Ben Yahia a attribué une donation au profit de son fils : Nissar Ben Habib Ben Chedly Ben Yahia concernant le fonds de commerce d'un local pour la vente de : «pâtisserie et glace» situé à la rue Habib Bourguiba 5012 Sahline gouvernorat de Monastir et que les objections qui peut être soulevés contre cette donation dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au J.O.R.T et aux journaux peut être présentés à l'adresse du fonds de commerce objet de la donation suivante : Rue Habib Bourguiba 5012 Sahline gouvernorat de Monastir.

2023S00025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 30/12/2022 enregistré à Sfax rue Aboulkacem Chebbi le 3/01/2023 N°23200035, quittance n°M001228. Madame Wanissa Heni a vendu à Mr Jamel Achouri demeurant à domor beni kedech Médenine, un F.C sis à Sfax rue Ali Bech Hamba, enregistré au RNE matricule fiscal n°1459324T.

Les oppositions seront admises chez Rafik Ben Hsin à la route elmatar km 4 oued chaabouni Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Une publication a été faite au journal quotidien "le Temps" du 7 janvier 2023.

2023X00031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé à la commune de Sfax le 26/12/2022 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 02/01/2023 sous le n°23200004 quittance MO00329 Madame Sondes Bent Mohammed Ben Mohammed El hakim titulaire de la carte d'identité nationale n°01307874 établie le 12/8/2004 identifiant unique n°0333961S a vendu à Monsieur Mohammed Ennaceur Ben Fathi Ben Mohammed Elmahersi Titulaire de la carte d'identité nationale n°08863443 établie le 15/9/2008 la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels

destiné à l'exercice de l'activité de «Librairie», sis à l'avenue Abderrahmane Ghafeki magasin n°6 immeuble El Hadeik Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de la vendeuse sus-indiquée à son domicile sis à l'avenue 5 Août immeuble audio maaleg Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et Le Temps du 7/01/2023.

2023X00043FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire établi par les notaires Maître Narjess Ben Ayedi et Maître Mohamed El Bazdeh du 13/12/2022 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 4/01/2023 quittance n°M000868 enregistrement n°23000041.

Mr. Hatem Ziadi gérant de la société ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE MODERNE ayant le M.F. 1034786/N sis à l'avenue 15 octobre n°7-8-9-10 Mourouj 5 a cédé un titre de donation d'un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux à Mr. Arbi Sbissi titulaire de la C.I.N n°04637956.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux Mr. Arbi Sbissi à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 8 janvier 2023

2023400042FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi par Maître Ahlem Aouini du 21/12/2022.

Mme Fethia Bent Abed Ben Mohamed Derouiche titulaire de la C.I.N n°00181590 a cédé un fonds de commerce d'un local nommé Jad'or M.F. 0812588J sis au 36 rue de Palestine Tunis à son fils Walid Ben Mohamed Chedly Sraieb titulaire de la C.I.N n° 04776160.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de talentueuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 6 janvier 2023

2023400047FCCC2

Renonciation des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 20/12/2022 et enregistré à la recette des finances Djerba à la même date sous n°22205647 quittance n°M03505, Madame Amna Katro et ses filles Samira, Najat, Afifa, Siham et Safaa Al Kateb ont concédé la totalité de leurs parts indivises à Monsieur Hatem Ben Maki Al Kateb, titulaire de la CIN n°05737713 dans le fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et matériels qui consiste à la vente de fournitures de couture en détail exploité au locaux n°07 et 09 à la rue Abdel Hamid Al Kadhi Houmt Souk Djerba. Toute opposition est recevable chez Monsieur Hatem Al Kateb au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt jours à partir de cette publication.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°23537 en date du 3/01/2023.

2023400055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 2/1/2023 enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela le 3/1/2023 sous le n°23200027 Quittance n°M000715, Maître Ilhem Missaoui a vendu au nom de Monsieur Mohamed Mekni par procuration signée le 6/2/2022 enregistrée à la recette des finances rue Sahel Tunis le 21/10/2022 quittance n°MO49971, enregistrement n°22801630, à Monsieur Emir Derouiche la totalité du fonds de commerce exploité «Restaurant» sis au 48 bis rez-de-chaussée rue Iran Lafayette Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication de présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée le 7/1/2023 au journal La Presse.

2023400061FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 15 novembre 2021 et le 28 septembre 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 02/12/2022 sous le n°22301679. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société L'Oasis, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes n°25 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/5/2020 au 30/4/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00067FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 3 octobre et 30 septembre 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 16/11/2022 sous le n°22301584. La Société

Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mme Rachida Elmaaoui, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le demi emplacement n°232 du coté de l'emplacement n°234 au pavillon 2 Fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/10/2022 au 30/9/2023, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00068FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/11/2022 enregistré à la recette des finances rue de France Nabeul en date du 24/11/2022 quittance n°M077051, enregistrement n°22304378, Mr Samir Ben Sadok Sahnoun titulaire de la cin n°01802341 a loué à Mme Latifa Bent Ahmed Bichiou titulaire de la cin n°01833668, tout le fonds de commerce situé à 100 Ave Habib Thameur Nabeul destiné au service informatique et internet pour une durée d'une (01) année renouvelable à partir du 15/11/2022.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 5/01/2023.

2023R00077FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

SYNDIC Résidence Sonia N°1

Siège social : Résidence Sonia sis à Mourouj 5 - Ben Arous

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 décembre 2021, enregistré à la recette des finances El Mourouj le 7 juin 2022 sous le n°22702352 Quittance n°M046226 et selon l'arrêté d'approbation de la municipalité d'el Mourouj du 12 octobre 2022 il a été élu :

M. Talel Dachraoui : Président

M. Chedly Ben Mrayed : Secrétaire général

M. Mourade Thebti : Trésorier.

2023R00060APSF1

Constitution du groupement de développement agricole et de pêche

«KETENET» à Zouarâa

Nom du GDA : « KETENET à Zouarâa

Local : Ouled Salem - Zouarâa - Nefza

Membres du GDA :

- Hanène Bent Salem Louaifia : Présidente

- Mbarka Bent Brinis Hmaidi : Secrétaire Générale

- Raja Bent Elborni Troudi : Trésorière

- Ftima Bent Hamda Troudi : Membre

- Hbiba Bent Mahmoud Askri : Membre

N° et Date de l'accord du gouverneur de Béja : 11/7800 du 17 Novembre 2022.

Présidente du groupement de développement agricole et de pêche «KETENET» à Zouarâa : Hanène Louaifia.

2023R00063APSF1

Constitution du Syndic des Propriétaires

Résidence Les Tulipes Bloc K

Borj Cédria, Soliman, Nabeul

Conformément au procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale constitutive du syndic des propriétaires de l'immeuble Les Tulipes Bloc K, Bon Cedria, Soliman tenue le 25 septembre 2022, et enregistré à la recette des finances de la ville Soliman le 3 novembre 2022 sous le n°22802038 reçu n° M039024, déposé à la municipalité de Soliman le 25 novembre 2022 et approuvé par le président de la municipalité de Soliman le 21 décembre 2022, il a été décidé d'élire :

M. Mounir Ben Ghalia : Président du Syndic

M. Riadh Mbarek : Trésorier

M. Mondher Ayari : Secrétaire général.

2023R00073APSF1

«Syndicat des copropriétaires de la résidence Les Emeraudes 2 sis à la route Gremda km 4 - Sidi Abbes - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de la résidence Les Emeraudes 2, du 5 novembre 2022, enregistré à la recette des finances le 27 décembre 2022, sous le n°22806962, quittance n°M007578, le syndicat des copropriétaires de la résidence Les Emeraudes 2 est constitué, sis à la route de Gremda km 4 - Sidi Abbes - Sfax.

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de:

- Mr Zghal Hatem : Président du syndicat

- Mr Kchaou Fathi : Trésorier

- Mme Fourti Houria : membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Les Emeraudes 2 entame ses travaux officiellement le 5 novembre 2022».

2023X00036APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC DES PROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE ESSAADA 1

Sis au 2 Rue Malek Ibn Anas 2034 Ezzahra

Vu le procès-verbal de la réunion annuelle du syndic tenue le 25 août

2022 et enregistrée à la recette des finances d'EZZAHRA le 24 octobre 2022 sous le numéro 22802302 quittance M056019, il a été décidé la mise à jour du comité directif du syndic comme suit :

- Mohamed Slim Fayach : Président
- Ahmed Messaoudi : Trésorier
- Zied Ben Moussa : Membre
- Mme Noura Gafsi : Membre

2023R00027APSF2

Renouvellement du syndic

Selon PV des propriétaires de l'immeuble «TAFIDA» en date du 26/6/2022 au siège du syndic 34 Rue Patrice Lumumba Mont Fleury Tunis enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis le 29/6/2022 sous le n°22701773 quittance n°M048649 déposé à la municipalité de Tunis le 28/6/2022.

Il a été décidé la nomination de :

- Mr Néjib Ben Mansour : Président.
- Mr Khaled Methammem : Trésorier.

2023400043APSF2

Election syndic résidence Dorra,

Rue Mehrez Chairat Cité Ennasr 2

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du dimanche 25 décembre 2022, et enregistré à la Recette des Finances El Menzah 6 le 29 décembre 2022 sous le numéro 22709199 quittance n°M167541, ont été élus Mme et Mrs :

Aya Omrani : Présidente du syndic

Chiheb Belhassen : Trésorier

Chokri Mahjoub : membre

Fathi Boussoffara : membre.

2023400060APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71 297 117/ 20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mahdi Khelil, fonctionnaire, résident à Henchir Ayed Korba, titulaire de CIN n° 06282645

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 222.95/64790 parts indivises superficie de 238 mm objet du titre foncier n° 605187 Nabeul dénommé "Rebha 113" Tunis sis à Bni Aaichoun Korba au bord de la route de Tunis sur lesquels est bâtis un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 220 mm en cours de construction contenant un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, et une salle de bain, et une véranda et d'un premier étage en cours de construction d'une superficie de 120 mm et un studio très modeste de 80 m m, tout l'immeuble est en cours de construction, le terrain est délimité du nord par l'immeuble des héritiers de marweni, du sud par une rue, de l'est par la route de Tunis de l'ouest par un immeuble.

Mise à prix : (115.975.846) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 8/02/2023 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R00036VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

M.F : 0852940B/P

Le créancier poursuivant : Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Ismail Ben Med Chedli Ghlala sa profession douanier, demeurant à houmet el oued Gafsa, titulaire de la CIN n°03144740 délivrée le 7/3/1994.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°22184 Gafsa dénommé "amine" d'une superficie totale de 8500 m² aussi que titre foncier n°11217 Gafsa dénommé "iheb" d'une surface de 1500 m², se situant au bord de GP3 consistant en une unité d'animation touristique dénommée "justiniana".

Mise à prix :

Le prix initial de l'immeuble saisi est devenu au montant de 1.276.029.950 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- 6 Hypothèques au profit de la BNA
- Commandement au profit de la BNA.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 6/02/2023 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège

au palais de la justice de Gafsa.

N.B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tous les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2023R00037VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

M.F : 0852940B/P

La créancière poursuivante :

La Société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba n°52, Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Société Montex en la personne de son représentant légal, société anonyme ayant son siège social à l'avenue Ibn Khaldoun (n° de registre de commerce inconnu et le n° de matricule fiscal non disponible).

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi consiste en la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°92 Gafsa dénommé "montex".

Mise à prix : en vertu de l'ordonnance sur requête, le prix d'immeuble saisi est fixé au montant de 1.238.800.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- Huit hypothèques au profit de la STB

- Commandement inscrit au profit de la société Tunisienne de recouvrement des créances

- Contrat de location au profit de Zied Rouached

- Contrat de location au profit de Société Haytex.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 6/02/2023 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N.B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tous les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2023R00038VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Fathallah Anouar

Avocat prés la cour de cassation

137 Av. Habib Bourguiba Nabeul 8000 - Tunisie

Tel : +21672286079

MF : 322430J/A/P/000

Email : maître.anouar@gmail.com

Demandeuses : Ameni Mahfoudh agissant en sa propre qualité et aussi en sa qualité de tutrice légale de ses deux filles issues de son mariage avec feu Ben Romdhane Yassine les deux filles mineurs Sara & Jana.

Autre partie :

1/ Mr Mohammed Ben Sadok Ben Romdhane.

2/ Son épouse madame Habiba Essoui, résident au 83 avenue Habib Bourguiba Dar Chaabane el Fehri gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Fathallah Anouar avocat près la cour de cassation sis au 137 avenue Habib Bourguiba immeuble el karama 4ème étage bureau n°11 Nabeul 8000.

Jugement exécutoire : Jugement pétitoire rendu en matière de partage par le tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro 1969 en date du 25/02/2021 signifié par Mr Felfel Mohammed huissier notaire par exploit n°18789 datant du 31/3/2021 lequel jugement est devenu définitif. Ce jugement rendu suite à une affaire de partage édicte la vente aux enchères publiques de L'immeuble sis à l'avenue Ibn Rochd Dar Chaabane el Fehri Nabeul tel que décrit par le rapport de l'expert désigné Mohammed Choura en date du 12/02/2019 et le plan annexé aux enchères publiques aux prix de quatre vingt douze mille cinquante dinars (92.050.000 dt) à distribuer entre les parties selon la quotte part de chaqu'un des propriétaires, les frais de jugement seront aussi supportés par les parties à concurrence de leurs quotte parts y compris les frais de l'expertise ordonné par le tribunal équivalent à huit cent dinars (800.000 dt) et les honoraires de l'avocat égales à quatre cent dinars (400.000 dt).

L'immeuble objet de l'adjudication : tel que décrit par le rapport de l'expert Mohammed Choura désigné par l'ordonnance sur requête de Mr le président du Tribunal de première instance de Nabeul en date du 28/3/2022 sous le n°431 :

L'immeuble objet de l'adjudication est de superficie totale estimée à 175 mètres carrés dont environ 35 mètres carrés surface non couverte et environ 140 mètres carrés surface couverte.

L'immeuble consiste en une maison de style classique composée d'un RDC sis à l'avenue Ibn Rachid Dar Chabane el Fehri et dans une zone d'habitation, prés de plusieurs commodités et administrations dont l'hôtel de la ville.

L'immeuble est limitrophe de :

*Est : résidence les héritiers Bechir El Mouine.

*Nord : Une impasse et les héritiers de Khmaies Khalfallah El Mahzouk en paru-passu.

*Sud : résidence Mr Mahfoudh Mokhtar.

*Ouest : Les héritiers de Mohammed Ben Sadok Guidara Lahmar.

Description : Maison classique composée d'une entrée (SAKIFA) et un patio entouré de trois chambres et un bloc sanitaire et une cuisine.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après la réduction de 40% à cinquante neuf mille deux cent vingt dinars (59.220.000 Dt) plus les frais de la première adjudication fixée à quatre mille sept cent soixante et un dinars et 17 millimes (4.761.017 Dt) plus les frais de la deuxième adjudication.

Date et heure et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le mercredi le 01 février 2023 à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9h.

Visite de la maison mise en vente : Tous les jours de 9h à 17h.

Observation :

1/ Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies, au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R00061VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Allagui Farid Avocat

49 Av. Habib Bourguiba Mégrine premier étage Bureau 2

Tél : 23 778 056

MF : 15138704/A

1- Créancier poursuivant : Mohamed Saleh Toumi CIN n°034002727, sa profession métier libre élisant domicile au Cabinet de Maître Allagui Farid Avocat 49 Av. Habib Bourguiba Mégrine premier étage Bureau 2.

2- Débiteur saisi : Mohamed Ben Salem Ben Ahmed Mallek, CIN n°004565690, sa profession métier libre domicilié à Sidi Saleh klm 3 Bengardene Médenine.

3- L'avocat du saisissant : Maître Allagui Farid avocat 49 Av. Habib Bourguiba Mégrine premier étage Bureau B2 - Tél : 23778056

4- Désignation du bien saisi : il s'agit du bien immobilier dénommé Zaineb objet du titre foncier numéro 144961 sis à maalga au bord de la route numéro 33 menant de Tunis à la Marsa d'une superficie totale de dix milles trois cent mètres carrés composé du lot numéro 1 du plan de lotissement du bien objet du titre foncier numéro 127877 Tunis diagnostiqué selon le rapport d'expertise établit par l'expert Hédi Ben Mariem. Le lot de terrain est classé en tant que terrain archéologique non constructible et il est à proximité de toutes les commodités notamment l'eau et la lumière électrique et proche de terrain loti. Le terrain est composé d'arbres forestiers dans sa partie antérieure et un peu de sable le reste est exploité dans les grandes cultures.

5- Prix d'ouverture : le prix d'ouverture du lot diagnostiqué par l'expert Hédi Ben Mariem est d'un million quarante et un mille soixante cinq dinars 140 millimes selon le rapport ordonnancé de la part du tribunal.

6- Date et lieu de la vente : Mardi 7/02/2023 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Tunis 1.

7- Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail. Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou le siège de maître Allagui Farid avocat 49 Av. Habib Bourguiba Mégrine premier étage de la Liberté Bureau B2- Tél : 23778056.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2023R00076VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Khelifa Ben Hédi Mtiri, débiteur, commerçant, demeurant à rue colonel Hbib Soussi cité el Moez K el Kairouan 3100.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°59055 Kairouan dénommé «bougossa» sise à Kairouan d'une superficie de 371 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent soixante douze mille trois cent dinars (272.300.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 6/02/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem

Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00016VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatriculée au RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Nabil Ben Ameur Kerkeni, Titulaire de la CIN n°06800223, demeurant à cité zemrine n°92 Moknine.

2- Madame Mouna Bent Hédi Baba, Titulaire de la CIN n°06834997, demeurant à cité zemrine n°92 Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badisis Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de l'appartement portant le n°B1 au 1er étage, avec les parties commune de l'immeuble "Abed Elali", se compose d'un séjour avec terrasse, salon, deux chambres à coucher, salle de bain et kitchenette, la superficie de l'appartement intramuros 57 m², superficie totale 66 m², situé à la zone touristique de Bekalta.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 8/02/2023 à 9h.

Mise à prix :

Soixante dix neuf milles deux cents Dinars (79.200,000 D) après abattement de 40%, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2023S00023VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant au 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Chokri Ben Abdelkader Tekaya, titulaire de la C.I.N n°4174341 demeurant à Teboulba Avenue de la République.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badisis Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

La totalité du titre foncier n°19885 Monastir, d'une superficie de 388 m², situé à Teboulba, consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers et un bâtiment couvert d'une superficie de 54 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 8/02/2023 à partir de 9h.

Mise à prix :

Trente cinq milles six cent Dinars (35.600,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00024VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba - Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : El Menae Neji Ben Salah, titulaire de la CIN n°05285203, demeurant à cité El Bahri 3, rue 2162 n°17, Sfax 3064.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42. 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain sis à route Menzel Cheker Km 6 rue Le Travail, Elain Sfax, loin de la route principale à 2 Kilomètres, d'une superficie de 300 m². Il y est bâti une villa de 120m² avec trois chambres : un séjour de 4.80m/4.10m, 2 chambres qui ouvrent sur l'ouest de 3.90m/3.80m, un hall de 5.60m/3.10m, une cuisine de 7.10m/2.90m avec un placard et un lave vaisselle et une salle de bain avec une toilette de 3.10m/2m fait en mosaïque jusqu'au toit. Devant la villa se trouve un garage de 3.80m/2.46m. La terre de la villa est en carrelage, les murs sont en pierres et elle est équipée de l'électricité et de l'eau potable. Du Nord le reste de la propriété du père du débiteur saisi, de l'est Menae Mourad, et de l'ouest Menae Hamadi.

Mise à prix après déduction de 40% : Cinquante deux milles et deux cent dinars (52.200,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, le mercredi 8 Février 2023 (8/02/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00012VEPA1

Vente immobilière après réduction

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : Ali Ben Mahmoud Ben Mahmoud, agriculteur, demeurant à la rue Bourguiba Jebeniana Sfax.

Partie saisie : Nabiha Bellaaj titulaire de la Carte d'identité nationale n°04252785 demeurant à la route Menzel Chaker km 2.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B. A12 Sfax 3000. M.F 000 P A 630188 K.

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°132187 Sfax dénommé "Mabrouka" situé au secteur Sidi Abid Sfax contenant un lot de terrain nu à usage agricole dont la superficie est 1441 m² limité au sud par un voisin, à l'est par une entrée, au nord la parcelle n°88, et à l'ouest le titre foncier n°22095 Sfax et un voisin, inscrite le 10/6/2016 case 3/2016 n°4811.

Charges : Opposition conservatoire inscrite sur la totalité du titre au profit de Ali Ben Mahmoud d'un montant de Trente Milles Dinars inscrite le 12/4/2019 case 2/2019 n°1093.

Mise à prix : Soixante neuf milles cent soixante huit Dinars (69.168,000 d) Frais en sus après remise du prix.

Date et lieu de la vente : Mercredi huit février deux mille vingt trois (8/02/2023) à neuf heures à la Chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax2 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2023X00016VEPA1

Avis de vente

Maître Lassâd Fourati

Avocat à la cour de cassation

Immeuble des Quatre Saisons Escalier C 5ème étage Sfax

Tél : 74.207.603

Fax : 74.207.636

Le créancier saisissant : Abderrahmen Makni, en sa qualité de Syndic de faillite de la SOCIETE RADAR DE PROMOTION IMMOBILIERE, sa profession Comptable, domicilié à la Route de Gremda km 0.5 Rue Taha Houcine, Immeuble Asma Palace deuxième étage Appartement n°25-3027 Sfax, non inscrit au registre national des entreprises, d'autre part la Société en faillite n'est pas inscrite au registre national des entreprises, qui a élu son domicile à l'étude de son Avocat Lassaâd Fourati sise à l'Immeuble des Quatre Saisons Escalier "C" cinquième étage Bureau n°3 Sfax son matricule fiscal n°630359L.P.A/000.

Les débiteurs saisis : SOCIETE RADAR DE PROMOTION IMMOBILIERE au nom de son représentant légal, Société à Responsabilité Limitée, son siège Rue Garibaldi n°8 rez-de-chaussée, Sfax, non inscrite au registre national des entreprises.

L'avocat poursuivant : Maître Lassaâd Fourati, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Immeuble El Manar Escalier C premier étage n°6 Sfax. Sa M.F : 630359L.P.A000

Description de l'immeuble à vendre :

L'immeuble objet des enchères concerne l'ensemble de l'immeuble qui se compose d'une parcelle de terrain de forme rectangulaire sise au bord de la Route de Daguech El Hamma Jerid Gouvernorat de Tozeur, sa longueur du Sud au Nord mesure 170 mètres et sa largeur de l'Est à l'Ouest mesure 75 m, sa superficie totale sera donc de 12750 m², limitée au Sud par un terrain nu suivi par le chemin de fer, au Nord par un immeuble ayant une longueur de l'Est à l'Ouest 75 m et une largeur du Sud au Nord 70 m sa superficie totale est de 5250m² sur lequel des locaux d'habitation jumelés ont été édifiés se composant de 24 logements en cours de construction et non encore achevés. Cet immeuble fait l'objet d'un litige judiciaire en cours d'instance jusqu'à la présente date d'après le texte de la lettre référenciée au rapport d'expertise. A l'Est par un terrain nu suivi par la Route reliant entre Daguech et El Hamma de Jerid et à l'Ouest par un terrain nu.

Il a été édifié sur l'immeuble objet des enchères 32 logements jumelés, leurs plans d'architecture se composent de deux logements contigus et les logements sont divisés en groupes chacun d'eux se compose de 16 logements et chaque logement se compose d'une entrée puis d'une salle de réception ayant une largeur de 4,50 m et une largeur de 3 m deux chambres à coucher la longueur de la première est de 3 mètres et sa largeur est de 3 m et la deuxième a une longueur de 3,60 m et une largeur de 3m puis un petit passage ayant une longueur de 1,40 m et une largeur de 1,30 m, une salle de bain ayant une longueur de 2,20 m et une largeur de 1,30 une cuisine ayant une longueur de 3 m et une largeur de 2,20 m, une véranda derrière la cuisine ayant une longueur de 2,70 m et une largeur de 1,30. Par conséquent la longueur totale du logement est de 8m, sa largeur est de 7,20 et sa superficie de 57,60 m comportant un espace nu clôturé des trois côtés. Certains de ces logements dont le nombre s'élève à 8 sont couverts avec des cloisons de séparation à l'intérieur, leurs parquets sont en dalles et leurs murs sont revêtus d'enduits intérieurs et extérieurs les cadres des portes et des fenêtres sont installés il ne manque à ces constructions que certains cadres de portes, de fenêtres et les travaux des équipements sanitaires et des installations électriques, les carrelages, les faïences les branchements d'eau, les portes les fenêtres et les clôtures. Les travaux de badigeonnage et de peinture ont atteint un taux d'exécution de 70 % les toits de certains de ces logements dont le nombre s'élève à 8 sont achevés et ayants des cloisons de séparations intérieures et les autres sans enduits et il leur manque les séparations intérieures. Tandis que les portes, les fenêtres, les équipements sanitaires, les installations électriques, le

carrelage, les faïences, les canalisations d'eau, les clôtures, le badigeonnage et la peinture. Le taux d'exécution, de leurs travaux a atteint 60 %, certains de ces logements dont le nombre s'élève à 8 sont sans toits et les travaux des séparations intérieures ont atteint un taux d'exécution de 30% et le reste des logements dont le nombre s'élève à 8 sont sans toits et seulement la construction de leurs sols qui sont en dalles est achevée certains des murs extérieurs ne sont pas achevés, le taux d'avancement des travaux est de 20 % certains des murs intérieurs et extérieurs de ces logements sont démolis à cause des agissements d'autrui certains cadres des portes et des fenêtres ont été dérobés.

Par conséquent il a été édifié sur l'immeuble objet des enchères qui couvre une superficie de 12750 m² 32 logements répartis en deux groupes.

Le premier groupe qui est construit au bord de la voie publique goudronnée reliant Daguech à la localité d'El Hamma Jerid se compose de 16 logements.

Tandis que le deuxième groupe est édifié derrière ces logements et se compose de son côté de 16 logements certains de ces logements dont le nombre s'élève à 8 logements, ont un taux d'avancement de leurs travaux de 70 % certains autres et dont le nombre s'élève à 8 ont un taux d'avancement de leurs travaux de 60 % et certains autres aussi dont le nombre s'élève à 8 ont un taux d'avancement de leurs travaux de 30 % ils sont sans toits à l'exception du dallage du sol et les murs extérieurs. Tandis que le reste et dont le nombre s'élève à 8 logements de taux d'avancement de leurs travaux a atteint 20 %. Ils sont sans toits seuls les travaux du dallage du sol ont été exécutés certains des travaux des murs extérieurs ne sont pas achevés.

Toutes les constructions des carcasses des logements sont en briques trouées, es poutres sont en béton armé leurs toits en ourdis et le dallage du sol en béton armé.

La vente de l'immeuble aura lieu à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tozeur ayant son siège au Palais de la Justice de Tozeur et ce le matin du lundi six février deux mille vingt et trois (6/02/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix :

Trois cent soixante seize mille trois cent trente deux dinars (376.332,000d) en sus des divers frais.

La visite de l'immeuble objet des enchères est possible chaque jour durant l'horaire administratif.

2023X00028VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, IU RNE 000110F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Bouali Abidi CIN 05986976 commerçant demeurant à meuble Adam au sud de BNA Rgueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «chefia» objet du TF n°93411 Sidi Bouzid sis à délégation Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid consistant en un terrain d'une contenance de 296 m² sur lequel est édifiée une construction de deux étages.

Le rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 215 m² contenant 2 chambres, une salle de réception, une cuisine, une toilette, un escalier, 2 garages et 2 airs.

Le 1er étage est composé de 5 chambres, une salle de réception, une toilette des airs, un escalier une entrée et un balcon d'une superficie couverte de 242 m².

Mise à prix : (280.950.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 9/02/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00029VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social au 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Najet Ouni titulaire de la CIN 0761439 demeurant au 6 rue Omar Ben Abdelaziz, Albassatine Boumhall gouvernorat de Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit (55 m²) du T.F n°14038 Ben Arous dénommé «Ahmed» sis au 6 rue Omar Ibn Abdelaziz, Albassatine Boumhel gouvernorat de Ben Arous, consistant en deux studios : Le premier d'une superficie de (22 m²) composé d'une

seule pièce, une kitchenette, un couloir et une salle d'eau. Le deuxième d'une superficie de (33 m²) composé de deux pièces, une kitchenette, un couloir et une salle d'eau.

Mise à prix : (69.617,460) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi (09 Février 2023) par devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023400013VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisi immobilière

Après réduction de 40 %

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère -Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B 176041996 Tunis.

La partie saisie : Mokhtar Ouertani entant que caution solidaire cin n°00506046 sis au 13 rue taouba Médina Jadida caissier.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002. Matricule fiscal : 797021/F

L'immeuble objet de la saisi : La totalité de l'immeuble dénommé habbassi objet du titre foncier 9503 Ben Arous sis au 13 rue taouba gouvernorat de Ben Arous équipé de toutes les modalités possédant un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs détaillé comme suit : Habitation d'une superficie de 125 mètres carrés environ équipé de trois chambres une salle de bain; une cuisine une véranda et un parterre.

Une habitation de 90 mètres carrés constituée de trois chambres une douche et ses fenêtres en aluminium.

Habitation d'une superficie de 100 mètres carrés est constituée de trois chambres, une douche et les fenêtres sont en aluminium.

La description a été faite par l'expert Abdejlil Maasoudi nommé par le tribunal de Ben Arous ajusté le 22/12/2021 en vertu de l'ordonnance sur requête n°70212 du 21/9/2020.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à quatre cent cinquante huit mille dinars (458.000, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux qui vont être estimés par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 2 février 2023 (02/02/2023) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

2023400020VEPA1

Vente d'immeuble aux enchères publiques

Maître Faouzi Boukouba

Avocat à la cour

Avenue 02 Mai 1966 immeuble Bou Said Médenine

MF : 999872Q

1- Le demandeur de poursuite : Monsieur Jamel Ben Ayed demeurant à Zfefra Djerba Midoun ayant élu son adresse auprès de son avocat maître Fawzi Boukouba avocat à la cour, étude sise à l'avenue 02 mai 1966 Médenine immeuble Bou Saïd.

En qualité de créancier saisissant poursuivant.

2- Le débiteur saisi : Monsieur Chedly Karoud demeurant à zfefra Midoun Djerba.

3- Avocat chargé de poursuite : Maître Faouzi Boukouba avocat à la cour avenue 02 mai 1966 Médenine immeuble Bou Saïd MF999872Q.

4- L'immeuble saisi objet de vente :

Il s'agit de deux terrains objet de titres fonciers numéro 10093 Médenine et 25178 Médenine :

Le premier terrain objet de titre foncier 25178 Médenine nommé «soumaya» qui constitue la parcelle 1563 du plan cadastre du titre foncier 25178 Médenine.

Cet immeuble est un terrain qui a une forme asymétrique, situé à Midoun Djerba, à l'est de la route goudronnée reliant la route Midoun Houmt Souk et la route goudronnée reliant la route Houmt Souk et la zone touristique (Rue de l'Environnement).

Ladite propriété est limitée comme suit :

Du coté sud : Une ligne imaginaire après la parcelle numéro 1564 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

Du coté Est : Une ligne imaginaire, suivie de la parcelle numéro 1537 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

Du coté nord : Une clôture, après laquelle se trouve la parcelle n°1576 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

Du coté Ouest : Une clôture, après laquelle se trouve la parcelle numéro 1565 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

La longueur des côtes de la propriété décrite ci-dessus est comme suit : de cote sud 16,86 m, du coté Est 20,89 m de long, du coté nord, 19,82 m et du coté ouest 19,72 m avec une superficie de 367 mètres carrés, ce qui est équivalant à 367 parts de la division de titre foncier, numéro 25178 Médenine à 367 parts, et qui fait l'objet de la parcelle numéro 1563 du plan topographique du titre foncier numéro 25178 Médenine.

La propriété contient un espace résidentiel avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur.

Description de la deuxième propriété :

Ce terrain fait l'objet du titre foncier numéro 10093 Médenine nommé «Samira» est représenté par un terrain vide ayant une forme asymétrique situé à Midoun East à coté ouest de la route goudronnée reliant Midoun Tagermas et Al-Magarasa, dans laquelle le débiteur Mr Chedly Karoud est propriétaire d'une superficie de 540,342 mètres carrés ce qui est équivalant à 540,342 parts de la division de titre foncier numéro 10093 Médenine à 6 173 parts.

La propriété mentionnée constitue la parcelle numéro 109 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

La propriété du débiteur est inscrit au titre foncier numéro 10093 Médenine à la date du 9-3-1999 Dépôt Médenine Volume 99 Numéro 218, Quant à l'inscription du propriété du débiteur au titre foncier numéro 25178 Médenine, elle a été faite le 3-5-2005 - Dépôt Médenine Tome 04 Numéro 2476

5- Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture pour les deux propriétés est désigné par l'expert Omar Dehara à un montant de 238.601.300 d, deux cent trente-huit mille six cent un dinars et 300 millièmes, détaillé comme suit :

Quant au premier bien : objet de titre foncier numéro 10093 Médenine, d'une valeur estimée à 81 051 300 d. Quatre-vingt-un mille, cinquante et un dinars et 300 millimes.

Quant au deuxième bien : objet de titre foncière, numéro 25178 Médenine, sa valeur était estimée à 157 550 000 dinars, cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante dinars.

Ainsi, le prix d'ouverture est désigné à : 238.601.300 d, deux cent trente-huit mille six cent un dinars et 300 millimes.

6/ Date et lieu de vente :

La date de vente a été fixée le lundi six février deux mille vingt-trois 6-02-2023, à neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Médenine, situé à la rue 02 mai 1966 Médenine.

7/ La visite de l'immeuble :

Se fait chaque jour sauf le dimanche, de huit heures du matin à deux heures de l'après-midi.

Et toute personne souhaitant participer à l'enchère doit déposer le 1/3 un tiers du prix d'ouverture indiqué à la trésorerie générale ou par un chèque certifié en caution bancaire.

Il n'est possible d'enchérir que par l'intermédiaire d'un avocat, et pour ceux qui ont déposé le un tiers du prix d'ouverture indiqué à la trésorerie générale ou par un cheque certifié en caution bancaire. Pour les étrangers, ils ne peuvent pas participer aux enchères qu'après l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours sauf le dimanche, de huit heures du matin à deux heures d'après-midi et pour l'examen du cahier des charges peut s'effectuer également selon les horaires indique au cabinet de l'avocat poursuivant maître Fawzi Boukouba avenue 02 mai 1966 immeuble Bou Saïd Médenine ou au tribunal de première instance de Médenine où le cahier des charges a été déposé.

2023400023VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Auprès déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : L'Union International de Banques, représentée par son Directeur Général société anonyme, identifiant unique n°0002708Q ayant son domicile élu au siège social de la société internationale de recouvrement des créances (IRC) sis à Ariana, 19 rue Mustapha Abdessalem Menzah 5, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

La partie saisie : 1- Sté PARA-PHY, Sarl; identifiant unique n°505870W, son siège social est situé au 37 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, Menzah 5, Ariana.

L'immeuble saisi : les parts indivises soit 570 parts/24000 parts dans le TF n°57509 Tunis dénommé «Nozha

775» sis à Sidi Daoued la Marsa Tunis faisant le coin de l'avenue de la Liberté et la rue de Brésil.

Les parts indivises consistent en un Immeuble composé d'un rez-de-chaussée et deux étages avec l'enseigne MEUBLATEX. Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée principale et d'une grande salle avec un WC avec un revêtement en tapis et carrelages. Le premier est en mauvais état avec un revêtement en tapis. Le deuxième étage est en état moyen avec un revêtement en tapis et 02 WC.

Les charges :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 650.000,000 dt inscrite le 7/10/2013 au profit de l'UIB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 910.000,000 dt inscrite le 01/4/2014 au profit de l'UIB

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 23/9/2022 au profit du saisissant.

Mise à prix après déduction de 40 % :

La mise à prix est fixée à : 893.592,900 dt

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 7/02/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2023400058VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de cession au plus offrant

D'un terrain sis à Charguia 1 Tunis

En vertu de la décision de faillite n°787 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 25/11/2016 et la décision datée le 3/01/2023, le syndic de faillite de la société SOTUDEF met en vente au plus offrant sous plis secret pour un local propriété de ladite société sis à 28 bis rue 8601 Charguia 1 Tunis, objet du titre foncier 165220 Tunis d'une superficie de 24634 m², composé d'une administration et 2 ateliers en charpente et terrain nu. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre SOTUDEF». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sis au centre Challakh Bloc A, 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 52.299.508/ 71.472.065 au plus tard le 15/3/2023 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0003084/K).

2023R00065VEPA2

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

HOTEL JOYA PARADISE

Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant Unique : 0024865Y

Matricule Fiscal : 0024865 Y/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 0015564557

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 4 janvier 2023 dans l'affaire n°2138, le tribunal a décidé l'approbation du plan de sauvetage de la société d'Etudes et de Promotion Touristique "HOTEL JOYA PARADISE" et ce par sa cession totale à la SOCIETE H.F.H HOTEL SERVICES, société à responsabilité limitée en cours de constitution, son gérant Amine HADHOUM, le cessionnaire est considéré propriétaire de l'entreprise cédée dés qu'il remplisse ses obligations consignées dans son offre déposé à l'administrateur judiciaire et le versement intégral du prix, le contrôleur d'exécution monsieur Mohamed Ali GANTRI est chargé de finaliser les formalités de cession et ce par l'appropriation du cessionnaire de l'entreprise cédée selon les conditions de cession prévues dans le cahier des charges préparé par ce dernier et ce dans un délai d'un mois de la date de ce jugement, et en cas de non versement du montant de la cession par le cessionnaire ce dernier est considéré désistant, et ordonne le contrôleur d'exécution la distribution du prix précité aux créanciers inscrits à l'amiable entre eux selon les dispositions de l'article 573 du code de commerce et selon leur privilège et leur ordre et avantages et en cas de désaccord la consignation du produit de la cession pour leur compte à la caisse de consignation et des dépôts qui sera distribué à la demande de plus vigilant d'entre eux selon les dispositions de l'article 464 du code des procédures civiles et commerciales, tout en réservant leur droit de recourt contre la débitrice, ses garants et cautions pour ce qui reste de leur dettes, le contrôleur d'exécution est tenu de publier ce jugement au journal officiel de la république tunisienne aux frais du cessionnaire et d'en aviser la commission de suivi des entreprises économiques qui soit informée des étapes d'avancement d'exécution de la cession, ordonne le greffier du tribunal d'envoyer copie de ce jugement au Centre National du Registre des Entreprises dans un délai de trois jours de sa date et d'informer immédiatement le contrôleur d'exécution et son invitation

à déposer un rapport au tribunal à l'achèvement d'exécution du plan de cession conformément à l'article 473 du code de commerce.

2023R00066VEPA2

Nomination d'un mandataire judiciaire

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sousse n°85 daté le 12/4/2022, il a été décidé la révocation du gérant de la société des Conserves alimentaires de la qualité Mr Samir Ben Mohamed Chebil et de nommer Mr Sadok Larrif comme mandataire judiciaire, sis à l'Avenue Yesser Arafet Sahloul 4054 Sousse Immeuble Jeaim, sous la supervision du juge de liquidation et de confiance pour reprendre la gestion de la société et convoquer l'assemblée générale pour nommer un nouveau gérant.

2023S00026VEPA2

Avis de dissolution

Sté Commerciale d'équipement

SOCODEQ Sfax

Suivant P.V de l'A.G.E du 15/12/2022 enregistré à la recette des finances Gremda le 15/12/2022 sous le n°22503007.

Il a été décidé la dissolution de la Sté et la nomination de Mr. Kaïs Kharrat en qualité de liquidateur domicilié à immeuble Kharret Av. Majida Boulila Sfax Jadida 3027.

Les oppositions doivent parvenir entre les mains du liquidateur dans un délai de 20 jours à partir de la date du présent avis.

Une copie du PV a été déposée au R.N.E le 5/01/2023 sous le n°20234705 à Sfax.

2022X01637VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 6 février 2023

SOCIETE BESTOPLAST TUNISIE

Société anonyme

Siège social : Route de Sousse Mégrine Erriadh

Registre de commerce : N°B119651998

Identifiant Unique : N°0006745 N

Les actionnaires de la Société BESTOPLAST TUNISIE sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le lundi 6 février 2023 à 17 Heures au 3, Rue du Niger 1002 - Tunis Le Belvédère en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination d'un membre du conseil d'administration.

2- Questions diverses.

2023R00052SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société LACERAMIC

S.A. au capital de 5.950.000 dinars

Route de Nâassen - Km 3,5 Chebedda Fouchana Ben Arous

UI : 0381386B

CNSS : 235971-67

Messieurs les actionnaires de la société LACERAMIC, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à la rue du Lac du Côme les Berges du Lac, le 02 février 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Etude des difficultés financières de la société.

2- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2020/2021/2022.

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège de la société.

2023R00053SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 7/2/2023

Société SETRAH S.A

Société anonyme

Au capital social de 200 000 Dinars

Siège social : 2, Rue Kaboul cité Ennasr1 - Ariana

MF : 496416Y/A/M/000

N° CNSS : 182505-48

La direction générale de la société d'études et de travaux hydrauliques (SETRAH) informe les associés de la société qu'une assemblée générale extraordinaire est fixée pour le 7/2/2023 à 15 h au siège de la société SETRAH pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs et du président directeur général

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et suppression des anciens,

- Changement du siège social

- Questions diverses.

2023R00075SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DU LIEGE

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Route Ain Draham - 8110 Tabarka

Identifiant Unique RNE (Jendouba) : 007463K

MF : 007463K A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle du Liège sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 6 février 2023 au siège social sis à la Route de Ain Draham - 8110 Tabarka, à 9 heures, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

4. Examen et approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

5. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

8. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2023400046SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société OVO GIDKY TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 900.000 Dinars

Siège social : Unité industrielle située sur le lot n°8 de Cité El saada el Mhamdia - Ben Arous

IU : 1619238N

1- Messieurs les actionnaires de la société OVO GIDKY TUNISIE, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 7 février 2023 à 14 heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2023400050SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le 31 janvier 2023

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS «S.N.M.V.T»

Société anonyme

Au capital : 39938744 dinars

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk - 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0001110K

Sur décision du conseil d'administration réuni le 29 novembre 2022, les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis "Monoprix" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le mardi 31 janvier 2023 à 10h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la société.

3. Extension de l'objet social de la société.

4. Modification de l'article 3 des statuts de la société.

5. Pouvoir au porteur.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaire en bourse/banque) au plus tard le jeudi 27 janvier 2023.

2023400051SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société GRATING INDUSTRIES

SA au capital de 2 800 000 dinars

Siège social : 04 Rue de Touraine 1002 Cité Jardins

R.C : B0159782015

M.F : 1393349S

Messieurs les actionnaires de GRATING INDUSTRIES sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 7/02/2023 à 10 heures au siège à l'ATD SICAR sise à la rue du lac Léman immeuble regency bloc A 2ème étage les Berges du Lac 1053 Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard pris dans la tenue et le mode de convocation de l'assemblée appelée à statuer sur les états financiers de 2021.

2- Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2021 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice.

3- Approbation des états financiers et du rapport du conseil arrêtés au 31/12/2021

4- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs,

6- Affectation s'il y a lieu des résultats,

7- Pouvons pour formalités.

2023400062SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMB CAVE VITICOLE GROMBALIA

Capital social 863.499 D.T

Siège social : R.N. N°1 Km 33 Semmeche 8030

Matricule fiscal : 11711 L/M/A/000

Le conseil d'administration de la SMB CAVE VITICOLE GROMBALIA convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le 31 Janvier 2023 à 9 H30 au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Proposition d'exclusion de quelques adhérents Conformément au statut et au règlement intérieur de la société

NB : La présentation de la convocation et de la C.I.N est obligatoire lors de l'émargement sur le registre de présence.

2023R00088SODB3

Avis

Nous somme membres du comité fondateur, nous invitons tous les participants de la société citoyenne régionale «safa» Jendouba à assister à l'assemblée générale constitutive le 20 janvier 2023 à 15h au siège de gouvernorat de Jendouba.

Ordre de jour de l'assemblée :

- La confirmation de la liste des participants qui se réunissent pour la première fois

- La constitution de la société citoyenne

- L'adoption des statuts juridiques de la société

- L'observation des apports en nature

- La désignation d'un commissaire aux comptes

- L'élection des membres du conseil d'administration à la majorité des voix autorisées pour une période de trois ans.

2023R00089SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers du feu Tawfik Ben Ahmed Ktata informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 26/10/2013 et enregistré le 29/11/2013 n°M065543 dressé par les notaires Mohamed Hédi Torki et Mourad Chtourou et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X00034DIVD2

Avis

Monsieur El Idi ben Mohamed Ben Salah Hamdi informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 02/02/2006 dressé par les notaires Mohamed Trabelsi et Mourad Hajem concernant la parcelle de terre d'une superficie de 227.25 m² situé sur la route de Gabes km 8 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X00035DIVD2

Avis

Mr Traiki Yahya annonce que le dépôt hérité de sa mère Jraibi Soad situé à la route de Tunis km 4 Sfax a été disparu et il veut distraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire "Ben Amira Sleh" situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00037DIVD2

Avis

Monsieur Sami Ben Mohamed Drira annonce au public qu'il possède deux boutiques du coté est situés à Sakiet Ezzit rue Mongi Slim Sfax lui provenant par acte de donation rédigé le 21/6/2013 par les deux notaires Kallel Zouhir et Abid Zouhir.

Et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Et celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X00038DIVD2

Avis

Nafissa Bent Haj Salem Abid Annonce au public qu'elle possède une parcelle de terre de surface de 10700 m² sise à la route Tunis km14 Sfax et son acte de propriété a disparu et elle veut extraire une deuxième copie originale.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X00039DIVD2

Avis

Monsieur Daoued Abdelaziz B Khalifa déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain d'une superficie de 1260 m² composé d'une villa située Route El Ain km 5 Sfax, provenant par acte d'achat du 11/3/1990 par les deux notariés Mziou Mahmoud et Lotfi.

Il souhaite faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours. Tél 24 234 308

2023X00040DIVD2

Perte

Mr Ajmi Abd Fatah CIN n°05300632 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 31/12/2010 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hadhemi, qu'il a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2023X00044DIVD2

Rectificatifs

Rectification de l'avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEXO PASS TUNISIE

Société anonyme

Siège social : 09 Rue Mohamed Ali Annabi Tunis

Identifiant Unique : 0433729S

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Sodexo Pass Tunisie que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Sodexo Pass Tunisie convoquée pour le 24 janvier 2023 à 14h30 au siège de la société sis au 9 Rue Mohamed Ali Annabi à Tunis, se tiendra le même jour à 9h30.

2023R00083RECZ9

Rectification de l'avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

SERVICES DE QUALITE DE VIE

SODEXO PASS TUNISIE

Société anonyme

Siège social : 09 Rue Mohamed Ali Annabi Tunis

Identifiant Unique : 0433729S

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Sodexo Pass Tunisie que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Sodexo Pass Tunisie convoquée pour le 24 janvier 2023 à 15h30 au siège de la société sis au 9 Rue Mohamed Ali Annabi à Tunis, se tiendra le même jour à 10h30.

2023R00084RECZ9